

Écoutez les sciences sociales, surtout quand elles dérangent.

Par Le Comité de Rédaction d'EspacesTemps.net. Le 26 février 2009

■

« It's about ensuring that facts and evidence are never twisted or obscured by politics or ideology. It's about listening to what our scientists have to say, even when it's inconvenient — especially when it's inconvenient. »

Barak Obama, *Science Team Rollout Radio Address*, Friday, December 17, 2008.

L'unanimité éloquente.

Marc Dumont

Le mouvement des enseignants-chercheurs français est-il vraiment différent d'un autre type de mouvement social pour qu'on s'y attache ? Comment s'exprimer à ce sujet et répondre sérieusement aux tâches habituelles des sciences sociales — *productrices de perplexités* et *pourvoyeuses de lucidités* — alors même qu'on se retrouve soi-même embarqué par choix et par statut dans ce mouvement ?

Je préfère donc esquiver le contenu même des matières à débats, objets du conflit, pour m'emparer plutôt de quelques scripts de son scénario, c'est-à-dire de choses vues, entendues, écoutées et observées, et proposer les courtes réflexions qu'elles me suggèrent.

Petite fabrique de l'unanimité.

Unanimité. Dans l'ensemble des médias, aucun doute possible : l'Université et la Recherche française ont fait « corps » dans un même élan fédérateur accéléré par un projet législatif visant à réformer le statut des enseignants-chercheurs et par deux discours présidentiels.

Je veux explorer ici l'idée que cette unanimité est dans une certaine mesure une vraie fiction (et reviendrai pour achever sur le sens du terme) : une machine langagière échappant à tout auteur, circulant investie dans des stratégies et qui a des choses à dire autant qu'elle en fait dire. Cette fabrique peut être saisie à travers quelques « actes » chronologiques.

Acte 1 : des universitaires d'une discipline d'ordinaire sage, le droit, alertent à partir d'analyses de textes (ou « commentaires d'arrêt »), et portent des revendications jusque là propres à d'autres mouvements (étudiants, notamment, en 2008, suivis par celui du CNRS). Des juristes lanceurs d'alertes qui n'ont que peu d'échos du côté des sciences sociales, économiques et sciences humaines. Certes, celles-ci sont habituées à une certaine division du travail renforcée par d'incontestables affinités partisans dominantes chez les unes comme chez les autres : rares sont les situations voyant des juristes défiler, drapeaux rouges en main, avec les cheminots. Conflit singulier, donc, que celui-ci, dont les disciplines juridiques ont constitué, à une étape-clé, un creuset discursif et rhétorique, un réservoir de porte-parole à l'image d'Olivier Beaud, par exemple.

L'Acte 2 se déroule au cours des manifestations unanimes, plus qu'unitaires — la nuance est importante. Surprise que celle, à l'occasion d'un défilé, de repérer à sept mètres de la banderole du syndicat enseignant majoritaire, d'autres banderoles : « Je suis là ni pour les syndicats ni pour les partis, mais pour la Patrie ! ». Partisans du Tribun ou du Baron ?

L'Acte 3 se situe dans les cours (et au cœur) d'institutions. Rennes 2 « la turbulente » est dépassée par une fois encore des institutions habituellement plus tranquilles : ce sera le basculement de l'IEP de Montpellier, puis Normal-Sup — leur présence surprend peu dans la mesure où elles comptent nombre d'élèves gauchistes dans leurs rangs — et enfin, figure d'exception, Lyon III — sous l'influence des juristes.

L'Acte 4 est celui des communications officielles présidentielles des universités. Pas loin de douze universités enquêtées et ce même constat : mutisme. Aucun « communiqué officiel » n'est émis des présidences alors même que leurs doyens — nouveaux acteurs du conflit — sont de plus en plus visibles et qui, quant à eux, communiquent.

Acte 5 : couloirs et corridors d'universités. Des éminents spécialistes des atomes aux jeunes nouveaux enseignants spécialistes de littérature du 13^e siècle, ça discute, et beaucoup même. Ni du prochain week-end, ni des heures supplémentaires de surveillance à répartir. Mais, à bâtons rompus, ils parlent de la société-Monde, d'un système social qui, dans son ensemble, serait pris dans une logique folle, des transformations souhaitables de la société occidentale. Moment désarmant — unique et précieux — de politisation, c'est-à-dire moment où la chose publique, enfouie par un quotidien intense, refoule. Dans cette idée se situerait *l'acte 6* qui concerne un nombre conséquent d'universitaires qui n'ont jamais eu de véritable appétit pour le fonctionnement de l'Université. Le mouvement, d'un coup, se fait pédagogique : de ses institutions, de son fonctionnement, de la loi LRU¹ qu'ils lisent certains pour la première fois.

Acte 7 : en terrain de « politique intérieure » propre aux universités, dotées de syndicats et de leurs élus les représentant dans les différentes instances qui les constituent. Peu de consignes claires venant de la part des syndicats les plus prompts à se lever « d'une seule voix ». Fatigués, démotivés, pessimistes ? Plus surprenant, des consignes ouvertement défaitistes de certains de leurs ténors : « de toute façon, faut laisser courir, c'est plié ». D'où une situation étrange, chacun jauge,

tête : qui fera le premier pas ? « Où ça en est, tu sais ? », « il y en a [des collègues] qui font grève, je crois ». « Mais alors... que fait-on... nous » ? Pire ou mieux : des enseignants-chercheurs systématiquement hostiles à tout mouvement contestataire interne à l'université, prompts à dénoncer le « stalinisme des syndicats » et les « militants professionnels du bordel » (sic.) se retrouvent à lever énergiquement une, non que dis-je ! deux bras pour voter à la reconduction du mouvement.

À petits pas, comme effrayée et se cherchant elle-même, l'Université entre dans un régime glaciaire, ponctué d'« AG » parfois d'enseignants-chercheurs, parfois de personnels, parfois d'étudiants, parfois tous ensemble, décidant donc, à l'unanimité, la grève, puis la poursuite du mouvement.

Ca y est, « ils » ont craqué. Pour ce dernier *Acte 8*, cette fois « ils » s'y mettent : les présidents d'université entrent en scène, et parlent. Ils seront suivis par ceux des syndicats qui restaient en veille.

Le Grand soir est maintenant là : l'ensemble de la communauté universitaire et scientifique se retrouve derrière le plus petit commun dénominateur possible qui soit : « gel des réformes ». Comme chacun sait, la cryogénéation est une technique de conservation des aliments et des emballages, à l'exception des tomates.

Le *proto-collectif*, dimension d'une constellation de type post-idéologique.

Deux néologismes, tout d'abord, à clarifier : *proto-collectif*, terme forgé notamment à partir du « proto-politique » de Gérard Mauger qualifiant les événements des banlieues française en 2005, suivi par Erwan Lecoeur, sociologue, qui parlera de « proto-collectif » pour les mêmes événements², et *post-idéologique*, terme emprunté au « post-capitalisme » actuellement en vogue.

J'ai l'impression que cette unanimité réelle du champ universitaire et scientifique, reconsidérée à partir de sa logique d'agrégats fortuits, à défaut d'être inédite (mai 1968 n'est pas si loin), aurait à révéler des choses inédites.

Deux, plus que d'autres, peut-être : l'effacement de la dominance des clivages partisans comme principal prisme explicatif des mouvements contestataires, et la relocalisation du domaine des luttes et formes de mobilisation au domaine de l'individu ou, plus exactement, à des formes « proto-collectives ».

Fin d'un monde ?

Premier constat, donc, de cette échappée — provisoire ou définitive, il est beaucoup trop tôt pour le dire — du seul régime partisan auquel la contestation des réformes d'État s'est trouvée longtemps associée. « Je n'ai pas manifesté depuis... depuis l'école libre ! » déclare ainsi ce collègue : si, de droite comme de gauche, une frontière est tombée, une autre bien plus considérable s'est affermie. Est-ce la préfiguration de ce nouveau régime compétitif et de rapport interindividuel en milieu professionnel ouvert par la réforme ? Nouvelle frontière que celle-ci, qui viendrait s'établir à l'intérieur même du champ enseignant, le divisant de l'intérieur, faisant voler en éclat les congruences partisans pour leur voir s'y substituer des « systèmes de proximité », de « rapprochements », d'affinité ou de « contiguïté » d'intérêt avec les instances désormais responsables d'université rendues autonomes. Les associations ne se seraient pas faites, au cours de

ces événements, au gré des affinités électives, mais des nouvelles logiques de pouvoir, variant suivant l'entreprise de compromission forte ou nulle avec le champ présidentiel universitaire. Cela pourrait élucider le mystère de la distanciation des ténors de syndicats, pris entre le marteau du syndicat et l'enclume présidentielle. Difficile, lorsqu'on est dans ce statut et en prise avec une stratégie d'approche des instances présidentielles, de s'inscrire en opposant virulent aux réformes... Difficile également lorsqu'on est président d'université aux conditions offertes par la loi, de s'associer avec le personnel dont on a la responsabilité.

Même constat, de *l'extérieur* cette fois. Les partis d'oppositions sont restés désespérément muets. Où sont donc passés Parti Socialiste, Parti communiste, NPA ? Les voix les plus virulentes et les plus structurées n'ont pas été celles des partis d'opposition mais sont venues de l'intérieur même du parti du gouvernement, à l'image de ce député UMP appelant au retrait immédiat de la réforme et taquant le terme de « Charte » comme farce sans valeur juridique.

Les vieux repères partisans s'effacent : effet de conjoncture ou de structure ? Trop tôt...

...et le nouveau ?

Enfin, le « proto-collectif », ce régime où tout un chacun se retrouve, au fond, réduit à lui-même tentant à tâtons de s'agréger à des formes néo-collectives suivant les circonstances, voilà une des dimensions de cette « constellation post-idéologique », où les vieux repères se retrouvent bousculés, mêlés, dissociés et réassociés. Un régime qui verrait se resituer de manière croissante à l'échelle individuelle les entreprises et entremises de pouvoir, les tactiques et stratégies qui les portent. Chacun pour soi et, lorsque ça sert, un peu avec les autres.

Voilà donc qui pourrait expliquer, peut-être, l'hétérogénéité des attitudes à l'intérieur même de syndicats. Voilà qui préfigurerait, également, le cadre envisagé par la réforme d'une compétition ramenée au niveau individuel pour échapper aux volumes de cours supplémentaires. D'où la caractéristique de ces agrégats fortuits noués pour l'occasion et prêts à se déliter à la première occasion — querelles d'écoles, de statut, de chaises, les objets ne manqueront pas.

Crier à la réaction corporatiste, comme le font encore les insoucians ultralibéraux de principe qui n'ont pas saisi que quelque chose se passe, c'est tomber dans le piège que leur tend la fiction visible de l'unanimité. C'est s'interdire de voir que, bien que critiquée, conspuée, adulée ou refoulée, la Loi de Réforme de l'Université est bel et bien déjà là, en *actes* et en *effets*.

L'horizon universitaire est trouble, certes. Mais il n'est peut-être, au fond, qu'un symptôme anticipatoire d'une métamorphose sociétale dont il est ni le point de départ, ni le terme, mais un élément parmi d'autres, de son accélération : d'une société de défiance, d'une insécurité sociale (Robert Castel) en voie de se conforter. Ce ne sont probablement ni les émeutes en Grèce, ni les manifestations en Écosse, ni celles qui ne sauront tarder probablement dans l'État dont Arnold Schwarzenegger est le gouverneur, qui ne le contrediraient.

Blocages et savoirs.

Hervé Regnauld

Février 2009. L'Université française est, comme souvent, agitée par des mouvements sociaux qui mobilisent les étudiants, les enseignants-chercheurs et les personnels non enseignants. La cause de cette agitation tient dans une loi, déjà âgée d'un an et demi (la LRU) et dans deux projets, l'un réglementant le statut des enseignants-chercheurs, l'autre modifiant profondément les modes de recrutement des professeurs du secondaire et du primaire.

La loi établissait l'autonomie des universités en leur concédant la gestion de la totalité de leur masse salariale (sous l'appellation de « compétences élargies ») et le droit de l'utiliser comme elle l'entend, en transformant, par exemple deux postes de technicien en un seul poste, deux fois plus payé, de professeur... ou l'inverse. Les pouvoirs du président de l'université sont considérablement augmentés, les financements sont, en général, diminués.

Le statut des enseignants-chercheurs est modifié en ce sens que leurs missions deviennent modulables. Un enseignant-chercheur bien évalué en recherche fera moins d'enseignement, un enseignant-chercheur mal évalué fera plus d'enseignement. Au sein d'un établissement, ceci est « à moyens constants » c'est-à-dire que les heures que les uns font en moins doivent être compensées par celles que d'autres font en plus.

Le recrutement des futurs professeurs du secondaire se fera de deux façons. Certains seront recrutés avec un concours (vision classique en France) et ceux qui n'auront pas le concours auront un diplôme de master « métiers de l'enseignement » leur donnant le droit d'enseigner sans statut de fonctionnaire, ou d'exercer d'autres métiers auxquels le master doit aussi former.

L'ensemble de ces changements est destiné à permettre à l'Université française de se hisser au niveau des meilleures universités mondiales, ou si l'on veut l'exprimer plus clairement, à progresser dans le classement de Shanghai.

L'ensemble de ces changements est violemment refusé par l'immense majorité des enseignants-chercheurs, des étudiants et des personnels. De nombreux présidents d'université demandent le retrait de ces décrets et l'ouverture de négociations à partir de zéro pour envisager d'autres réformes. Plus de quarante universités ont voté qu'elles ne participeraient pas aux master « métiers de l'enseignement ». Plusieurs manifestations ont eu lieu, qui ont rassemblé entre 17 000 (selon la police) et 100 000 (selon les syndicats) protestataires. De très nombreux étudiants ont commencé à bloquer leurs universités pour organiser des grèves dures contre le gouvernement. L'entrée de Rennes 2 ressemble maintenant à une œuvre de Damien Hirst (cf. photographie ci-dessus).

La situation a quelque chose d'un blocage. Un point original est que les étudiants se mobilisent pour un sujet qui les concerne, à première vue, peu. Dans une université banale en France seulement 6 à 8% des étudiants se destinent à l'enseignement. Leurs opinions à l'égard de leurs professeurs sont parfois critiques et lorsque, entre eux, ils les évaluent (sur certains de leurs blogs par exemple), ils ne sont pas toujours élogieux. Pourquoi donc prennent-ils maintenant leur défense ?

Le fait le plus important est que les étudiants prennent la défense d'une conception du savoir qui interpelle les enseignants-chercheurs en profondeur. Les étudiants veulent apprendre des savoirs qui soient à la fois critiques et professionnalisants. Ils recherchent des compétences qui leur permettent d'avoir un emploi et des méthodes de pensée qui leur autorisent un recul critique vis-à-vis de leur emploi.

Les enseignants-chercheurs ont alors une responsabilité : il leur faut, à partir des questionnements

estudiantins, repenser leur façon de produire des savoirs, c'est-à-dire de « chercher ». D'une manière ou d'une autre, les étudiants sont solidaires des enseignants mais demandent aux enseignants de produire des résultats socialement bien définis, c'est-à-dire des savoirs socialement utiles. Le critère de l'utilité est double : est utile ce qui procure une compétence sur le marché du travail et est utile ce qui procure une distance à l'égard des valeurs du marché du travail. Les étudiants sont en train d'inventer de nouveaux critères d'évaluation de notre recherche.

Sommes-nous prêts à penser nos activités de recherche sous l'angle de l'appropriation de leurs résultats par les étudiants ? Pensons-nous la recherche en termes de résultats ? Pensons-nous qu'un résultat a une dimension socialement utile ?

Il est possible que le mouvement politique actuel dans les universités françaises soit bien plus important qu'une révolte contre les évaluations bibliométriques et la course aux brevets. Il se pourrait que ce soit le début d'une réflexion sur la notion d'utilité des sciences sociales. Il est possible que nous ayons, nous, enseignants-chercheurs besoin de construire un concept de recherche qui intègre l'utilité sociale dans le schème général de la liberté universitaire que notre statut nous garantit encore.

Les défis de l'Université.

Igor Moullier

L'Université française connaît actuellement un mouvement de contestation sans précédent. La fronde contre les projets de la ministre Valérie Pécresse (loi LRU sur l'autonomie des universités, modification du statut des enseignants-chercheurs, mastérisation des concours de recrutement de l'enseignement) n'est-elle qu'une manifestation de corporatisme, ou une affaire purement franco-française ? Elle recouvre en fait un certain nombre de problèmes décisifs pour l'avenir des sciences sociales.

Qu'est-ce que chercher ?

Les réformes introduites au sein de l'Université française visent à y introduire plus d'évaluation : évaluation des projets de recherche par l'ANR³, évaluation des laboratoires par l'AERES⁴, évaluation des enseignants-chercheurs par les présidents d'université. Cette approche repose sur un double diagnostic : 1) les chercheurs français ne seraient pas assez productifs ; 2) le remède serait de mieux les évaluer. Or tout chercheur passe déjà par de nombreuses évaluations tout au long de sa carrière : lors de la soutenance de thèse, par le CNU⁵ pour les procédures de qualification, puis par les commissions de recrutement pour les postes de maître de conférence, professeur des universités ou chercheur CNRS. Il est enfin évalué lorsqu'il soumet des articles aux revues scientifiques, et plus globalement par la réputation que ses écrits lui construisent auprès de ses pairs. Les nouvelles procédures introduisent des logiques d'évaluation de type hiérarchique et bureaucratique. Les instances concernées (agences, présidence d'université) n'ont ni le temps ni les moyens de se lancer dans une évaluation qualitative et reposent sur des facteurs quantitatifs : nombre d'articles publiés, facteur d'impact, participation à des projets internationaux. Elles incitent le chercheur à produire des signes d'activités, une illusion de recherche, plutôt qu'un contenu réellement innovant.

La manie des modèles.

L'approche du gouvernement est guidée par le recours à un certain nombre de modèles : le classement de Shanghai, la référence américaine, la stratégie de Lisbonne qui organise le *benchmarking*, la mise en concurrence des universités par la construction d'une série d'indicateurs statistiques. Tous ces modèles ont été fortement critiqués : vedettariat favorisé par le classement de Shanghai, disproportion des moyens des [universités américaines](#). Deux questions se posent à cet égard : l'état de la recherche française est-il si déplorable, par rapport aux autres pays développés ? C'est ce que semblait affirmer Nicolas Sarkozy dans son discours du 22 janvier. Le nombre de prix Nobel obtenus récemment ne confirme pourtant pas cette impression. Dans le champ des sciences sociales, l'abondance des publications disponibles sur internet atteste à la fois de la vitalité des revues francophones de sciences sociales et de la capacité des chercheurs à utiliser les [nouveaux outils de communication](#).

Dans le système français, les enseignants-chercheurs sont relativement peu payés, par rapport à leur niveau de qualification ou aux salaires de leurs homologues américains, anglais ou suisses, mais ils bénéficiaient de deux conditions compensatoires : la stabilité et l'autonomie. Moins de moyens, mais plus de liberté. Le nouveau système concentre l'autonomie sur un seul échelon : celui des présidents d'université. Ce modèle, qui se rapproche plus de celui de la grande entreprise de l'ère industrielle (ou de la constitution de la [Ve République](#)) est-il le plus adapté au développement de la recherche ?

L'autonomie de la recherche est-elle possible ?

La revendication des enseignants-chercheurs français est finalement simple : maintenir l'autonomie de la recherche et le principe de l'évaluation par les pairs. Le point faible de cette demande est que le monde de la recherche, en sciences sociales notamment, est perçu par les citoyens comme fonctionnant en vase clos, d'où la tendance à n'y voir qu'un simple mouvement de défense des privilèges. Les chercheurs en sciences sociales sont sans doute en partie responsables de cette mauvaise image. Si, dans les années 1960-1970, les sciences sociales apparaissaient d'abord comme un instrument de critique de la société, elles sont passées, dans les années 1980-90, du côté de l'expertise. Or, l'apport des sciences sociales est d'abord celui de la réflexivité : fournir des outils, des connaissances et des systèmes théoriques permettant de mieux comprendre nos sociétés. Plus immatériels que des brevets ou des inventions, ces dispositifs n'en sont pas moins essentiels dans les sociétés démocratiques fondées sur la capacité de décision et d'information des citoyens. Mais ils ne peuvent se construire que dans une démarche de dialogue et d'interface, peut-être trop souvent oubliée : c'est peut-être en renouant ce dialogue que le mouvement des chercheurs a une chance d'aboutir.

C'est le moment crépusculaire6.

Jacques Lévy

Pour une conférence, je me suis rendu le 12 février 2009 dans l'une des villes universitaires d'un pays où les sciences sociales sont brillantes, un pays où j'ai longtemps vécu et que j'habite encore, de temps en temps.

Devant l'Hôtel de ville, je croise une manifestation étudiante. J'engage la conversation avec une jeune fille qui tient la banderole de tête. Elle m'explique que les patrons vont bientôt diriger les universités du pays et qu'il faut impérativement s'y opposer. J'objecte que nombreuses sont les universités de par le Monde qui ont réussi à rendre compatibles l'autonomie administrative des établissements, l'apport de financements extérieurs et l'indépendance de la recherche. Elle réplique que, à cause du processus de Bologne⁷, cela ne sera plus possible. Je lui fais observer que son pays est très isolé en Europe, avec ses structures universitaires à la fois très particulières et plongées dans une crise profonde, et qu'il faudrait peut-être vérifier si, ailleurs, il ne se fait pas des choses intéressantes. Elle me rétorque que la protestation s'étend à toute l'Europe pour empêcher la mise en place d'un système universitaire à deux vitesses, comme aux États-Unis. Je lui réponds que, si le système américain a des défauts, aucun pays développé ne présente une configuration aussi inégalitaire que le sien, avec ses deux sous-systèmes, universités et grandes écoles, presque totalement séparés. J'ajoute que les dépenses publiques par étudiant sont plus faibles dans ce pays qu'aux États-Unis, ce qu'approuve un autre manifestant qui nous écoutait, et qui conclut : « C'est bien pour cela que nous demandons plus de moyens et que nous refusons le décret ».

Le lendemain, j'apprends par le quotidien régional que, la veille, avant la manifestation, une assemblée générale a décidé l'occupation de l'Université, malgré les réticences des enseignants présents. Un certain malaise semble s'être installé entre professeurs et étudiants, ces derniers reprochant aux premiers de « compliquer » inutilement les choses. Il m'avait pourtant semblé que la demande des organisations enseignantes d'un « retrait » du décret était déjà un peu trop « simple ». Je me dis que, quand le principe même du changement est refusé, aucune réforme n'est évaluée de manière « compliquée », avec ses bons et ses mauvais côtés, avec ses apports et ses dangers, et que, en conséquence, elle ne peut donner lieu à des contre-propositions constructives. L'ouverture officiellement affichée à d'éventuelles autres réformes par les adversaires de la réforme devient rhétorique et se trouve renvoyée au conditionnel passé : « Nous n'aurions pas été opposés à..., mais, malheureusement,... ». Ne demeure dans le présent de l'indicatif que la sombre netteté du refus.

Me revient alors en mémoire l'histoire qu'un ami m'avait racontée, il y a quelques années, dans cette même ville. Il était arrivé le bras en écharpe et m'avait confié que, ce jour même, son chien avait été écrasé par une voiture. Lorsqu'il s'était approché pour porter secours à l'animal, celui-ci avait, juste avant de mourir, mobilisé ses dernières forces pour le mordre avec une incroyable violence.

Je m'interroge sur les processus qui nous conduisent si souvent à mélanger ou à inverser les causes et les conséquences et ensuite, quand nous agissons, à nous tromper de cible. Ce qui fascine dans ce pays, c'est qu'il produit des gouvernants qui, soit ne réforment pas parce qu'ils hésitent à prendre le risque de perdre leur capital politique devant la coalition des opposants, soit réforment mal parce qu'ils ferment toutes les écoutilles pour échapper à une confrontation avec la société, persuadés que, s'ils se lançaient dans la concertation, le piège se refermerait sur eux et la réforme deviendrait impossible. La clé d'un changement de ce régime de gouvernance ne se trouve sans doute pas sur la scène politique mais dans une dynamique profonde qui fera que, à un certain moment, un troisième scénario deviendra possible. Tous les protagonistes s'assièront alors autour de la table et ouvriront ensemble les voies les plus prometteuses.

Ce 12 février 2009, j'ai dû m'avouer que je ne percevais pas le moindre mouvement en ce sens et j'ai quitté la ville avec une sourde sensation d'angoisse. Je me suis réconforté en pensant, que, pas plus aujourd'hui qu'en 732, le sort de la civilisation ne se jouera à Poitiers — car c'est bien de

cette ville qu'il s'agissait. Et aussi en songeant : le chien n'est pas condamné car, au fond, lui et l'automobiliste ne sont qu'un seul et même personnage, qui pourrait faire une pause pour réfléchir, regarder une carte et emprunter une route moins tortueuse. Malgré ces allégories rassurantes, je n'ai pu m'empêcher, durant le voyage de retour, de me faire du souci pour ce pays : les sciences sociales y sont brillantes, j'y ai longtemps vécu et il m'habite encore, de temps en temps.

Les textes relatifs à la modification du décret sur les enseignants-chercheurs peuvent être lus sur les pages du site internet « Sauvons l'Université » : [Décret](#), [Note explicative](#).

Voir également les articles déjà publiés dans *EspacesTemps.net* sur la question de l'évaluation, avec la republication de plusieurs articles du numéro 89-90 d'*EspacesTempsLes Cahiers*, « Évaluer l'évaluation. Emprises, déploiements, subversions » ([Sommaire](#), [Michaud](#), [Ruby](#), 2005), ainsi que sur la notion de réforme ([Godfrid](#), 2007).

Toute nouvelle contribution sur cette thématique est la bienvenue, prière de s'adresser à la [rédaction](#).

Illustration : « Entrée de l'université Rennes 2 », Hervé Regnauld, février 2009.

Note

1 Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

2 « C'est que plus personne ne croit que les politiques sont à même de changer les choses. C'est pourquoi on se reporte sur un niveau individuel, ou proto-collectif (famille, petite association, ONG...), seuls porteurs de sens aujourd'hui. », entretien dans l'Humanité, 1^{er} avril 2006.

3 [Agence Nationale de la Recherche](#).

4 [Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur](#).

5 Conseil National des Universités.

6 C'est le moment crépusculaire./ J'admire assis sous un portail/ Ce reste de jour dont s'éclaire/ La dernière heure du travail./ Dans les terres, de nuit baignées, / Je contemple, ému, les haillons/ D'un vieillard qui jette à poignées/ La moisson future aux sillons./ Sa haute silhouette noire/ Domine les profonds labours./ On sent à quel point il doit croire/ À la fuite utile des jours./ Il marche dans la plaine immense,/ Va, vient, lance la graine au loin,/ Rouvre sa main et recommence,/ Et je médite, obscur témoin./ Pendant que, déployant ses voiles,/ L'ombre, où se mêle une rumeur,/ Semble élargir jusqu'aux étoiles,/ Le geste auguste du semeur (Victor Hugo, « Saison des semailles, le soir », *Les chansons des rues et des bois*, 1866).

7 La déclaration de Bologne signée le 19 juin 1999 par les ministres européens de l'éducation vise à l'harmonisation des cursus et à la transférabilité des crédits dans l'ensemble des universités du continent (cf. [texte de la déclaration](#)).

Article mis en ligne le jeudi 26 février 2009 à 00:00 –

Pour faire référence à cet article :

Le Comité de Rédaction d'EspacesTemps.net, «Écoutez les sciences sociales, surtout quand elles dérangent. », *EspacesTemps.net*, Dans l'air, 26.02.2009

<https://test.espacestemp.net/articles/ecoutez-les-sciences-sociales-surtout-quand-elles-derangent/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited. Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.

